

CADRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE VISIBILITÉ DES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

JANVIER 2023

Table des matières

Les ententes de développement culturel	1
Les signatures	2
La présentation et la lisibilité	2
La participation financière en vertu d'autres programmes ou ententes provinciales et municipales	3
Les autres partenaires financiers du projet.....	5
Le communiqué de presse	6

Les ententes de développement culturel

Les ententes de développement culturel conclues entre le ministère de la Culture et des Communications et les municipalités ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) se définissent comme des accords globaux comportant un ensemble d'actions en matière de culture ou de communications. Leur objectif est de soutenir l'enrichissement et la vitalité culturels des territoires dans le cadre d'un partenariat coopératif et souple, au profit des citoyennes et des citoyens ainsi que dans une perspective de développement durable.

Il s'agit d'un outil adapté aux réalités et aux besoins que les municipalités et les MRC, en tant que gouvernements de proximité, sont à même de cerner. Les ententes de développement culturel constituent un levier de mise en œuvre et de consolidation d'actions culturelles auxquelles des partenaires de divers horizons sont invités à contribuer. Elles ont aussi pour effet d'améliorer la planification des actions gouvernementales sur le territoire et de stimuler l'adoption de stratégies de développement culturel.

Le présent Cadre de référence en matière de visibilité des ententes de développement culturel permet de préciser les critères d'utilisation et de création d'un gabarit des logos et des signatures visuelles exclusives qui illustrent l'engagement des 2 parties (le Ministère et les municipalités ou les MRC) dans une entente. Les outils de communication signés de ces logos permettent de démontrer les retombées d'une entente de développement culturel pour une municipalité, une MRC, un organisme, un projet ou un événement. Les exigences détaillées dans le Cadre de référence visent aussi à faire connaître davantage à la population la manière dont sont utilisés les fonds publics, ainsi que les résultats de ces financements pour le Québec.

Il est important de souligner que le Cadre de référence s'applique à tous les projets soutenus en vertu des ententes de développement culturel.

Le Ministère a conçu 2 signatures : 1 à l'horizontale et 1 à la verticale, qui peuvent être adaptées par le bénéficiaire selon chacune de ses ententes et avec la police de caractères de son choix. Il doit toutefois respecter les normes d'utilisation qui sont expliquées dans le présent Cadre.

Toute utilisation de la signature gouvernementale doit être approuvée préalablement par le Ministère. Pour toute approbation et toute question concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, le bénéficiaire doit écrire à l'adresse suivante : visibilite@mcc.gouv.qc.ca. La demande d'approbation doit être expédiée dans cette boîte courriel; le délai minimal de réponse est de 5 jours ouvrables.

Le Ministère s'assure que la signature gouvernementale est conforme aux exigences du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, disponible en ligne à l'adresse : www.piv.gouv.qc.ca. À noter que les normes du Programme prévalent en tout temps.

Les signatures

La signature visuelle doit être utilisée dans les outils de communication et selon les normes expliquées dans le présent guide. Pour que les projets réalisés dans le cadre des ententes de développement culturel se distinguent, leur signature visuelle peut être composée à partir des 3 éléments suivants :

- le logo du bénéficiaire (Ville, MRC, Municipalité);
- le logo du gouvernement du Québec;
- la mention « Entente de développement culturel ».

La signature visuelle comporte obligatoirement le logo du bénéficiaire et celui du gouvernement du Québec, côte à côte et dans cet ordre. Cependant, la mention « Entente de développement culturel » est facultative. Si cette mention n'apparaît pas, la phrase suivante doit être ajoutée dans le texte des outils de communication : « Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de [nom du bénéficiaire] dans le cadre de l'Entente de développement culturel [nom de l'Entente]. »

La présentation et la lisibilité

La signature peut être présentée en couleurs ou en noir, ou encore en renversé (blanc) lorsqu'elle doit apparaître sur un fond de couleur foncée. Dans tous les cas, la signature doit être apposée sur un fond assurant une lisibilité maximale.

En tout temps, les dimensions du drapeau du Québec doivent être respectées : sa hauteur minimale doit être de 5,5 mm.

Avec la mention « Entente de développement culturel »

Exemple de présentation à l'horizontale



Exemple de présentation à la verticale



Sans la mention « Entente de développement culturel »

Exemple



La participation financière en vertu d'autres programmes ou ententes provinciales et municipales

Lorsque le projet est aussi financé en vertu d'autres ententes ou programmes gouvernementaux, provinciaux ou municipaux d'instances provinciales et municipales, en plus de l'entente de développement culturel, **il ne faut pas** apposer la signature visuelle de l'Entente avec la mention « Entente de développement culturel », et ce, dans le but de ne pas laisser entendre que l'aide financière provient uniquement de l'entente de développement culturel.

Toutefois, le logo institutionnel du bénéficiaire (par exemple, le logo de la Ville ou de la MRC) et le logo du gouvernement du Québec (Québec-drapeau) doivent être apposés côte à côte et dans cet ordre. De plus, **les noms du programme, de l'Entente, de l'arrondissement ou de l'autre partenaire financier doivent être ajoutés** dans une phrase de type suivant : « Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de [nom du bénéficiaire] dans le cadre de l'Entente de développement culturel [nom de l'Entente] et de [à compléter avec le nom des autres partenaires ou des autres sources de financement]. »

Exemple autorisé



Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de la Ville de Longueuil dans le cadre de l'entente de développement culturel de Longueuil et du Plan culturel numérique du Québec.

Exemples non autorisés

Montréal 

Québec 

Ministère de la Culture et des Communications
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation



Entente de
développement cultur

VILLE DE
QUÉBEC
Arrondissement de
Beauport

*l'accent
d'Amérique*

VILLE DE
QUÉBEC

Culture
et Communications
Québec 

Conseil des arts
et des lettres
Québec 

Entente
de développement culturel
de la MRC de La Jacques-Cartier



Culture
et Communications
Québec 

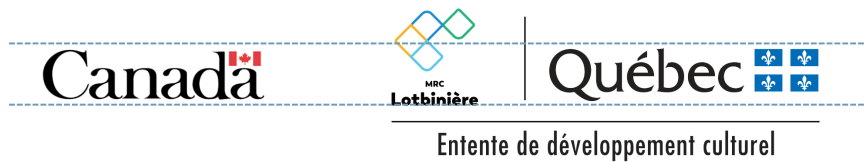
Québec 

Les autres partenaires financiers du projet

Si d'autres partenaires privés ou gouvernementaux contribuent au financement du projet, leurs logos doivent être alignés et en proportion, comme dans les exemples ci-dessous.

La signature visuelle de l'Entente doit être apposée soit à droite, soit sous le logo du ou des partenaires.

Exemple de présentation à l'horizontale



Exemple de présentation à la verticale



Le communiqué de presse

Si un communiqué de presse est publié, relatif à un projet financé et en vertu d'une entente de développement culturel, la papeterie de celui qui l'émet doit alors être utilisée. Le logo du gouvernement du Québec doit y être ajouté, à côté et à la suite de celui du bénéficiaire.

De plus, une phrase de type suivant doit être ajoutée dans le communiqué : « Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de [nom du bénéficiaire] dans le cadre de l'Entente de développement culturel [nom de l'Entente]. »

Pour toute approbation et toute question concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, le bénéficiaire doit écrire à l'adresse suivante : visibilite@mcc.gouv.qc.ca.

Exemples de communiqués



communiqué

DIFFUSION IMMÉDIATE

Concours d'art public avec des adolescents de la Maison des jeunes de Beauport

Québec, le 1^{er} septembre 2022 – La Ville de Québec lance un concours d'art public pour le parc Cambert, situé dans l'arrondissement de Beauport. L'artiste sélectionné réalisera une œuvre d'art en collaboration avec des adolescents du milieu de vie L'Alibi de Cambert, qui fait partie de la Maison des jeunes de Beauport.

Le concours s'adresse aux artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art dont le domicile ou l'atelier est situé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. Il fait partie d'une série de douze projets de [médiation culturelle](#) ayant lieu dans tous les arrondissements de Québec.

Des ados libres et impliqués
La dizaine d'ados fréquentant L'Alibi de Cambert seront accompagnés par leurs animateurs-intervenants. Ils forment un groupe ayant choisi de s'engager activement dans le projet, ainsi que certains curieux rassemblés dans le milieu de vie au moment des rencontres.

La Maison des jeunes de Beauport accueille les jeunes de 12 à 17 ans à l'intérieur de quatre milieux de vie à fréquentation volontaire et démocratique dans lesquels les ados sont appelés à développer un sentiment d'appartenance et une dynamique de groupe enrichissante.

Le processus de création avec les jeunes commencera à l'hiver 2023. L'artiste devra ensuite proposer un concept d'œuvre d'art actuel qui témoignera des échanges avec le groupe de participants.

Les honoraires versés à l'artiste pour le travail de médiation culturelle sont de 12 000 \$ et le coût de l'œuvre d'art est de 95 000 \$. Le budget provient de l'Entente de développement culturel entre le gouvernement du Québec et la Ville de Québec. L'inauguration est prévue au printemps 2024.

Les artistes professionnels intéressés peuvent consulter les modalités d'inscription au ville.quebec.qc.ca/artpublic. Les dossiers de candidature doivent être reçus avant le vendredi 14 octobre 2022.

- 30 -

Source : Carine Loranger
Service des communications
418 641-6210
carine.loranger@ville.quebec.qc.ca

2022 - XXX - Com

2, rue des Jardins, Québec (Québec) G1R 4S9 Téléphone : 418 641-6210
ville.quebec.qc.ca @villequebec



La Virée culturelle en Beauce-Sartigan offre une trentaine d'activités culturelles gratuites du 23 septembre au 2 octobre

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Le 8 septembre 2022 – Les citoyens sont invités à participer à la Virée culturelle qui se déroulera du 23 septembre au 2 octobre dans 9 municipalités de Beauce-Sartigan. Ils pourront participer à une trentaine d'activités culturelles. Cette programmation est possible grâce à l'entente de développement culturel de la MRC de Beauce-Sartigan conclue avec le gouvernement du Québec. Cette initiative a pour objectif de stimuler l'organisation d'activités culturelles sur l'ensemble du territoire et c'est avec plaisir que de nombreux artistes et organismes ont répondu à l'appel. Certaines activités font également partie de la programmation des Journées de la culture.

Une multitude d'activités seront offertes à la population: soirée d'humour, café historique, atelier de création d'œuvres avec de la peinture lumineuse, visites guidées d'un site patrimonial, animation sur l'univers historique et mythique des Vikings, parcours culturel animé, rencontres d'artistes et d'auteurs, visites d'expositions interactives, initiation au tissage, spectacle d'acrobaties et de jonglerie, caricature en direct, danse country, conférence et même des auditions pour un spectacle de variété! Consultez la programmation complète sur le site de la [MRC de Beauce-Sartigan](#), ou le calendrier de [Culture Beauce](#).

Les citoyens pourront profiter d'une balade automnale pour participer à ces activités dans les municipalités de La Guadeloupe, Lac-Poulin, Saint-Benoît-Labre, Saint-Éphrem-de-Beauce, Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Gédéon-de-Beauce, Saint-Georges, Saint-Martin et Saint-Simon-les-Mines.

- 30 -

Information : Pascale Dupont, agente de développement culturel et communications
MRC de Beauce-Sartigan
418 228-8418, poste 142
pascale.dupont@mrcbeauesartigan.com

